Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026
Date de convocation : 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 14

Présents : Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Lilian GUICHARD, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, David PETITJEAN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET, Frédéric WALLE

Absents : Daniel GAMEIRO *(pouvoir donné à M. Jérôme CHURLET)*
Cyrille MOTTET *(pouvoir donné à M. Jordan GIRERD)*
Céline AZNAR

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Rapporteur : Jordan GIRERD

Objet : Intercommunalité – Convention d'utilisation mutuelle de la remorque porte barrière et des barrières de sécurité

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention d'utilisation mutuelle de la remorque porte barrière et des barrières de sécurité acquises en commun à parts égales avec les communes de Simandre-sur-Suran et de Nivigne et Suran pour un montant de 7 201.20€TTC (soit 2 400.40€TTC chacune)

M. le Maire demande au conseil municipal son avis sur ladite convention et son accord pour la signer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

	Le maire	**La secrétaire de séance**
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		